

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1427

10 juin 2008

SOMMAIRE

AL Fund Management (Luxembourg) S.A.	68489	Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A.	68495
.....		Inofinance S.A. Holding	68489
Alpinex Long/Short Global Emerging Mar-	68488	Inogestion S.A. Holding	68484
kets Fund		Juna S.A.	68488
ASA Finance & Holding S.A.	68485	Kalista Developments S.A.	68471
Axess Invest S.A.	68478	Lloyds TSB Bank plc	68487
Blue Clean International Sàrl	68469	Medical Distribution Sàrl	68453
Blue Clean International Sàrl	68470	Medical Distribution Sàrl	68471
CAST-Partners S.à r.l.	68490	Meigerhorn Zug S.à r.l.	68478
Chrysalis Investment S.A.	68485	Mezzanine Invest S.à r.l.	68470
Cidron Healthcare S.à r.l.	68453	Nabeul International S.A.	68496
Cleanoz Luxembourg S.A.	68478	Neotia S.A.	68450
Cobex Luxembourg S.à r.l.	68490	Oume Soparfi S.A.	68450
CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l.	68487	Oume Soparfi S.A.	68453
.....		Pictet & Cie (Europe) S.A.	68486
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.	68496	POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l.	68487
CVI GVF Property Investments S.à r.l. ...	68496	Preswood Investments SPF S.A.	68472
Damflos S.A.	68477	Selcolux S.A.	68471
Finanz-Zentrum S.A. Holding	68489	Seminvest S.A. Holding	68488
Finiper International S.A.	68486	Shipinvest Holding S.A.	68485
Finviande S.A.	68470	Stanwahr S.à r.l.	68489
Fonds de Compensation de la Sécurité So-	68487	Texinvest Luxembourg S.A.	68472
ciale, SICAV-FIS		Unity Media S.C.A.	68490
Gaiyi Peony Carbon Capital S.à r.l.	68463	Urbis S.C.A.	68472
Headland Finance and AFG Luxembourg	68470	Waicor Immobilière S.A.	68453
S.N.C.		ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. ...	68450
Infopub S.à r.l.	68471		

Neotia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.908.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEOTIA S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008066274/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04162. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Oume Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 81.053.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME
M^e KRONSHAGEN

Référence de publication: 2008066278/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01463. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.675.

In the year two thousand eight, on the twentieth of February,

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg section B, number 134.675, incorporated by a deed of the the notary Paul BETTINGEN, prenamed, on the 27th of November 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 179, on the 23rd of January 2008.

The meeting is presided by M^e Aldwin Dekkers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Sandra Schenk, private employee, professionally residing in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer M^e Aldwin Dekkers, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. amending article 12 of the articles of incorporation, in order to insert a new paragraph 3; and
2. miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 12 of the articles of incorporation, and to insert a new paragraph 3. Article 12 will as of now be as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company ("dirigeant d'entreprise maritime") in accordance with the law of December 9, 1990 to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In any event, the transfer of any sea going vessel owned by the Company is subject to the express approval of the sole partner (Zim Integrated Shipping Services Ltd. ("Zim")) and the decision of the sole partner (ZIM) in this matter is subject to the provisions and rights attached to the special state share held in ZIM in accordance with its constitutional documents. This paragraph does not apply to a transfer of a sea going vessel which results from the execution of a charge (security interest) over the sea going vessel. This paragraph cannot be changed (modified) unless with the consent of the holder of the special state share in ZIM.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l.", avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 134.675, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, prénommé, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 179, le 23 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Aldwin Dekkers, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. changement de l'article 12 des statuts, afin d'insérer un nouveau paragraphe 3; et
2. divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts et d'insérer un nouveau paragraphe 3. L'article 12 sera dorénavant libellé comme suite:

" **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation de dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son(leur) mandat, les limites de ses(leurs) obligations et pouvoirs et le procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et de la procédure.

Dans tous les cas, la cession de tout navire détenu en propriété par la Société est soumise à l'accord exprès de l'associé unique (Zim Integrated Shipping Services Ltd. ("ZIM")) et la décision de l'associé unique (ZIM) dans cette matière est soumise aux stipulations et droits attachés à l'action spéciale de l'état dans ZIM conformément à ses documents constitutionnels. Ce paragraphe ne s'applique pas si le navire est cédé dans le cadre de l'exécution d'une sûreté sur le navire. Ce paragraphe ne peut pas être modifié sans l'accord du détenteur de l'action spéciale de l'état dans ZIM.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société."

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dekkers, Schenk, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2008, LAC/2008/8957. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008065922/202/133.

(080073981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Oume Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 81.053.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME

M^e KRONSHAGEN

Référence de publication: 2008066280/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01462. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Waicor Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 43.086.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008066281/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05327. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Medical Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 96.338.

Les comptes annuels au 31.12.2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008066282/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05321. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Cidron Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.555.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Cidron Healthcare Limited, a private company incorporated on 15th of April 2008 under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, here represented by

Mrs Corinne Petit, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Jersey on May 13th, 2008.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - registered office - object - duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Cidron Healthcare S. à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - shares

Art. 8. The Company's capital is set at thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred (100) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), one hundred (100) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), one hundred (100) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), one hundred (100) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, (the "Preferred Shares")), being a total of six hundred fifty (650) shares of a nominal value EUR 50- (fifty euro) each. The share

capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2008 Interim Accounts (the "Class A Period");

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2009 Interim Accounts (the "Class B Period"),

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2010 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2011 Interim Accounts (the "Class D Period");

10.3.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.4 shall come in the order of Class A to Class D (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in Issue

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these

means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 22. Definitions.

Class A Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period and Class D Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

Subscription - payment

All the 650 (six hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Cidron Healthcare Limited, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 32,500 (thirty two thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2) Are appointed as class B managers for an undetermined duration

Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

and

Ms Jean Brosnan, private employee, born in Dublin on February 10, 1971, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Cidron Healthcare Limited, une société privée constituée le 15 avril 2008 selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands, England, ici représenté par Madame Corinne Petit en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Jersey le 13 mai 2008.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Cidron Healthcare S. à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe A"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe B") cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe C"), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les "Parts Sociales Préférentielles de Classe D"), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, "les Parts Sociales Préférentielles", étant un total de six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Préférentielle, confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2008 (la "Période Classe A");

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2009 (la "Période Classe B ");

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2010 (la "Période Classe C ");

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2011 (la "Période Classe D ");

10.3.5 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.4 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe D (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront le Montant d'Annulation par Part calculé de la façon suivante: valeur nominale par Part Sociales Préférentielles à annuler plus Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision unanime de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires 2008 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2009 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2010 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2011 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Période de Classe Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C et Période de Classe D

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les 650 (six cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Cidron Healthcare Limited, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 32,500 (trente deux mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) Sont nommées gérants de classe B pour une durée indéterminée

Madame Lynda Elliott, employée privée, née le 4 avril 1956 à Jersey, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands;

Et

Mademoiselle Jean Brosnan, employée privée, née le 10 février 1971 à Dublin, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. LAC/2008/19706. - Reçu cent soixante-deux euros cinquante cents (Eur 0,50% = 162,50).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065949/5770/544.

(080073818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Gaiyi Peony Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.559.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth of May.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

PEONY CAPITAL L.P., limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership under number 19412, whose registered office is at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its general partner Peony Capital Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 182182, whose registered office is at M&C Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr David CARELLI, private employee, professionally residing at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 3, 2007.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the dealing and undertaking of related activities in environmental, energy and other instruments and their derivatives, the investing in and trading of emission reduction instruments using a variety of strategies and investments techniques, in commodities and financial instruments in markets which influence the value of emissions reduction instruments, as well as similar environmental commodities. The Company may utilise such investment techniques as option transactions, margin transactions, short sales, leverage, derivatives trading and futures and forward contracts.

The purpose of the Company is also the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities or other funds.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may borrow or raise or secure the payment of money for the purposes of or in connection with the Company's business.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Gaiyi Peony Carbon Capital S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. All meetings of the board of managers at which the managers are physically present in person or by proxy must take place within the Grand-Duchy of Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, except that no manager may participate in a meeting of the board of managers in such a manner whilst he or she is physically present in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, except that no manager shall be capable of approving such a resolution whilst he or she is physically present in the United Kingdom. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

Art. 20. The partners may, unanimously, take collective decisions by circular means when expressing their approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the written evidence of the resolution.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December.

Art. 22. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Peony Capital L.P., above-mentioned.

All the shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand (2,000,-) euro.

Decision of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. Mrs Emma Guli, banker, born in Melbourne (Australia) on 10 October 1970, residing at 1414, 27th Street, NW, Washington D.C., USA, is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

PEONY CAPITAL L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro 19412, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, Uglund House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, agissant par son general partner Peony Capital Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 182182, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, Uglund House, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Monsieur David CARELLI, avec adresse professionnelle aux 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2007.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet le négoce et les activités liées aux titres et autres instruments financiers en rapport avec l'environnement, l'énergie ou d'autres domaines, ainsi que leurs instruments dérivés, l'investissement dans et le commerce d'instruments de réduction d'émission en utilisant diverses stratégies et techniques d'investissements, dans les produits et instruments financiers sur les marchés qui influencent la valeur des instruments de réduction d'émission, aussi bien que dans les produits environnementaux similaires.

La Société peut utiliser des techniques d'investissement telles que marchés à option, transactions de marge, ventes à découvert, effet de levier financier, instruments dérivés négociés, contrats à terme et contrats à règlement mensuel.

L'objet de la Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires ou autres fonds.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société peut également emprunter ou lever ou assurer le paiement de fonds pour les besoins ou en relation avec son activité.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Gaiyi Peony Carbon Capital S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance à laquelle les gérants seront présents physiquement en personne ou par mandataire devra être tenue au Grand-Duché de Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, sous réserve toutefois qu'aucun gérant ne pourra participer à une telle réunion du conseil de gérance tant qu'il ou elle sera physiquement présent(e) au Royaume-Uni.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, sous réserve qu'aucun gérant ne pourra approuver une telle résolution tant qu'il ou elle sera physiquement présent(e) au Royaume-Uni. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Art. 20. Les associés peuvent, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente- et-un décembre.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Peony Capital L.P., préqualifiée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ deux mille (2.000,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. Mme Emma Guli, employée de banque, née le 10 octobre 1970 à Melbourne (Australie), demeurant 1414, 27th Street, NW, Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Carelli et J-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. LAC/2008/19702. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,50% = 62,50.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065961/5770/332.

(080073862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Blue Clean International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/05/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066290/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Blue Clean International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/05/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066291/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Finviande S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 MAI 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066292/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10016. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Headland Finance and AFG Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.531.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51512 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008066264/211/11.

(080073733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Mezzanine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEZZANINE INVEST S.à r.l.
Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008066279/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05449. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Medical Distribution Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.338.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008066283/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05324. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Kalista Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008066288/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03890. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Infopub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8140 Bridel, 71B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008066269/242/13.

(080073928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Selcolux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 19.344.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066295/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10017. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Urbis S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 de la URBIS S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/05/2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066296/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10020. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Texinvest Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.365.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066297/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10014. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Preswood Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.563.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRESWOOD OVERSEAS S.A. (la "Société"), une société constituée selon les lois du Panama en date du 6 janvier 2006, ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, immatriculée inscrite au Registre du Commerce de Microjacket sous le numéro 512987, document 892201.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Entérinement des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Panama en date du 14 février 2008, qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise;

2. Confirmation du transfert du siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et changement de la nationalité actuelle de société de nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise.

3. Evaluation des actifs de la société et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur les actifs de la société.

4. Fixation du capital social à 32.000 EUR

5. Détermination du siège social de la Société;

6. Adoption de statuts de la société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg et modification de sa dénomination sociale en «PRESWOOD INVESTMENTS SPF S.A.»;

7. Détermination du premier exercice social sous la loi luxembourgeoise;

8. Révocation et désignation de nouveaux administrateurs et commissaires aux comptes de la Société, détermination de leur nombre et de la durée de leur mandats;

9. Divers.

II.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée à la présente (ensemble avec les procurations) et signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée ainsi que le notaire;

III.- Que la loi luxembourgeoise requiert l'accord unanime des actionnaires dans le cas de changement de la nationalité de la Société;

IV.- Que, l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont reçu notification et ont eu connaissance de l'agenda préalablement à la tenue de cette assemblée, aucune convocation à l'assemblée n'était nécessaire;

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'entériner les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société adoptées à Panama (République de Panama) le 14 février 2008, décidant, entre autres, le transfert du domicile de la Société de Panama à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 6 mai 2008 et l'adoption de la nationalité luxembourgeoise à la même date, afin que la Société soit radiée du registre des sociétés de Panama et enregistrée à Luxembourg sous le régime de continuité selon les lois du Luxembourg et soit autorisée à adopter la nationalité luxembourgeoise et à modifier ses statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Ledit procès-verbal de ladite assemblée du 14 février 2008, restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège social de la société à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sans dissolution préalable de la société, et le changement de la nationalité de la société actuelle de nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise.

Tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité panaméenne, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité panaméenne.

Troisième résolution

L'assemblée générale adopte le rapport établi par Fiduciaire Glacis S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire, en date du 22 avril 2008, en vue du transfert de la société et conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et modifications, lequel rapport conclut comme suit:

«4. Conclusion.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale affirme par ailleurs que la valeur nette de la société s'établit à deux mille cent quarante huit euros (EUR 2.148).

En conséquence, pour se conformer à la loi luxembourgeoise, l'actionnaire unique, à savoir la société de droit des Iles Vierges Britanniques WELLS LIMITED, ayant son siège social à Geneva Place Waterfront Drive PO BOX 3175 Road Town, Tortola (British Virgin Islands), enregistrée sous le numéro IBC 54183,

décide d'apporter en espèces, une somme de VINGT NEUF MILLE HUIT CENT CINQUANTE DEUX EUROS (29.852,- EUR) afin d'avoir un capital social d'un montant de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR).

En conséquence, le capital social est souscrit comme suit:

	Actions
WELLS LIMITED, précitée, mille actions	1.000
TOTAL: mille actions.	1.000

Le montant de VINGT NEUF MILLE HUIT CENT CINQUANTE DEUX EUROS (29.852,- EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par une banque.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que le siège social de la société sera établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'adopter des statuts selon la loi luxembourgeoise en vue de permettre son transfert et sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg, et d'adopter la dénomination sociale "PRESWOOD INVESTMENTS SPF S.A.";

Les statuts de la société sont adoptés pour avoir désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, conformément aux dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PRESWOOD INVESTMENTS SPF S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (32,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que le premier exercice social à se tenir sous la loi luxembourgeoise débutera le jour du présent acte, et se terminera le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle sous la loi luxembourgeoise se tiendra en 2009.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide:

a) de révoquer Monsieur Edgardo E. DIAZ, Monsieur Fernando A. GIL et Madame Maria VALLARINO A. de leur fonction d'administrateur et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

b) de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

1) Monsieur Clive GODFREY, avocat, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

2) Monsieur Jean-Pierre HIGUET, avocat, né à Couvin (Belgique), le 23 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

3) Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

c) de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes,

d) de nommer au poste de Commissaire aux comptes la société de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.166, dont le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

e) Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

Neuvième résolution

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés aux administrateurs et à GH TRUST (département domiciliation de l'étude Godfrey Higuët) pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement et la publication aussi bien à Panama qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du siège social à Luxembourg est assujéti au droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, M. STRAUSS, B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, LAC/2008/19008. — Reçu à 0,50%: cent soixante euros (EUR 160,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065936/220/279.

(080073936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Damflos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 41.915.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066304/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03401. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Axess Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.808.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066305/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03379. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.724.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066306/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03378. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Meigerhorn Zug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.550.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEIGERHORN ZUG HOLDING S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, of which the registration with the Luxembourg Companies' Register is pending, here represented by Mrs Sylvie Lexa, employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MEIGERHORN ZUG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by MEIGERHORN ZUG HOLDING S. à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, Companies' Director, residing professionally at 25 Knightsbridge, London SW1X 7RZ (United Kingdom)

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente avril

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MEIGERHORN ZUG HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce de Luxembourg est en cours, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de MEIGERHORN ZUG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Meigerhorn Zug Holding S. à r.l., pré-mentionnée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Franck Ruimy, Directeur de sociétés, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), résidant au 25 Knightsbridge, Londres SW1X 7RZ (Royaume Uni).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mai 2008. LAC/2008/19040. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros, Cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008065943/202/333.

(080073749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Inogestion S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.846.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066302/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03375. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Shipinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066303/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03402. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Chrysalis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 88.616.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066307/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03408. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

ASA Finance & Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066308/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03407. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pictet & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.060.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Anne ROSIER / Patrick SCHOTT

Service Juridique / Directeur Adjoint

Référence de publication: 2008066309/52/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03616. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Finiper International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.563.

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINIPER INTERNATIONAL S.A. en date du 20 février 2008, documentée par acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme FINIPER INTERNATIONAL S.A. du 20 février 2008, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie à Milano, Via Ponchielli 7, et l'assemblée a changé la dénomination de la société en Canova 2007 S.p.A., a approuvé les nouveaux statuts de la Société, a accepté la démission des administrateurs et du commissaire et a procédé à la nomination des nouveaux administrateurs et des membres du collège des commissaires, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registre de commerce de Milan ("Camera di Commercio Industria, Artigianato et Agricoltura di Milano") dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2008 sont devenues effectives avec effet au 7 avril 2008 (date d'inscription en Italie).

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société FINIPER INTERNATIONAL S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17842. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065863/242/34.

(080074243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

CVI GVF Luxembourg Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.065.

—
Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008066312/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 129.879.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 mai 2008.

Pour le compte de Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale, SICAV-FIS

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

KREICHER

Référence de publication: 2008066310/1177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03017. - Reçu 122,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

POSEIDON Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.509.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2008.

Pour Poseidon Luxco Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008066311/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05661. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Lloyds TSB Bank plc, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.749.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 de la personne morale de droit étranger a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Virginie Raux / Joëlle Nennig / T. Brunetti
Country Manager / Head of Business Support / -

Référence de publication: 2008066313/1323/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02427. - Reçu 172,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080074070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Juna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.464.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066300/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03399. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080074001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Seminvest S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.835.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008066301/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03376. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.645.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008066314/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05696. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080074069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008066315/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05681. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Finanz-Zentrum S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.849.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008066298/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03374. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Inofinance S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 98.841.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 MAI 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008066294/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03397. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Stanwahr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 34.354.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008066318/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05689. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Cobex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.770.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008066319/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008066320/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Unity Media S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.625.

In the year two thousand and eight, on the seventh of May.

Before US Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minutes.

There appeared:

Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Unity Media Management S.A., having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108624, itself acting as sole general partner and manager (the "Manager") of Unity Media S.C.A., having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108625 (the "Company"),

pursuant to a resolution of the board of directors of the Manager dated 28 April 2008.

An excerpt of the minutes of said meeting, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company, formerly named Westchester S.C.A., has been incorporated pursuant to a deed notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1145 of 4 November 2005. The articles of incorporation have been last modified pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER on 5 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 November 2007 under number 2490.

2) The subscribed share capital of the Company was set at seven hundred forty thousand four hundred fifty-eight euro and eighty-five cents (EUR 740,458.85) represented by one hundred thirty-seven thousand one hundred eighty-two (137,182) Class A ordinary shares with a par value of five euros (EUR 5) each and by ten thousand nine hundred nine point seventy-seven (10,909.77) Class B Shares with a par value of five euros (EUR 5) each.

3) Pursuant to article six of the articles of incorporation, the authorised capital, including the subscribed share capital seven hundred forty thousand four hundred fifty-eight euro and eighty-five cents (EUR 740,458.85), is fixed at eight hundred forty-one million five hundred forty-nine thousand, six hundred ninety-seven euros and fifty-one cents (EUR 841,549,697.51), consisting of (i) eight hundred forty million seven hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven euros and sixteen cents (EUR 840,750,857.16) for a conversion of CPECs into one hundred sixty-eight million one hundred fifty thousand one hundred seventy-one point four three two (168,150,171.432) Class A ordinary shares with a par value of five euro (EUR 5) each; (iii) fifty thousand euro (EUR 50,000) for the issuance of ten thousand (10,000) Class A ordinary shares with a par value of five euro (EUR 5) each; and (iv) eight thousand three hundred eighty-one euro and fifty cents (EUR 8,381.5) for the issuance of one thousand six hundred seventy-six point three (1,676.3) Class B shares with a par value of five euro (EUR 5) each.

The Manager is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) On 28 April 2008, the Manager of the Company decided to increase the capital up to seven hundred forty-three thousand two hundred ninety-nine euro and point seven three two five cents (EUR 743,299.7325) through the issuance of five hundred sixty-eight point one seven six five (568.1765) Class B Shares with a par value of five euros (EUR 5) each, through a contribution in cash of one hundred sixteen thousand four hundred fifty-two euro fifty-one cents (EUR 116,452.51), out of which two thousand eight hundred forty euro point eight eight two five cents (EUR 2,840.8825) have been allocated to the share capital and one hundred thirteen thousand six hundred eleven euro point six two seven five cents (EUR 113,611.6275) have been allocated to the share premium of the Company.

In accordance with article six of the articles of incorporation, the Manager has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

All the five hundred sixty-eight point one seven six five (568.1765) newly issued Class B Shares have been subscribed as follows:

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Mr Dejan Jovic, with address at Preysingerstr. 35, D-81667 München, Germany, for a total price of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and thirty-one thousand six hundred fifty euro (EUR 31,650) have been allocated to the share premium of the Company;

- Sixty (60) new class B shares have been subscribed by Mr Danyel Schoenemann, with address at Tannenstr. 54, D-40476 Düsseldorf, Germany, for a total price of nine thousand five hundred forty euro (EUR 9,540), out of which three hundred euro (EUR 300) have been allocated to the share capital and nine thousand two hundred forty euro (EUR 9,240) have been allocated to the share premium of the Company;

- One hundred (100) new class B shares have been subscribed by Mr Michael Ridder, with address at Angeraue 2, D-40489 Düsseldorf, Germany, for a total price of fifteen thousand nine hundred euro (EUR 15,900), out of which five hundred euro (EUR 500) have been allocated to the share capital and fifteen thousand four hundred euro (EUR 15,400) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Mr Maik Emmerman, with address at Eduard-Kandl-Str. 32, D-82211 Hersching, Germany, for a total price of seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 7,950), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and seven thousand seven hundred euro (EUR 7,700) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Mr Christopher Winfrey, with address at Anna-Schneider-Steig 5, D-50678 Koeln, Germany, for a total price of seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 7,950), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and seven thousand seven hundred euro (EUR 7,700) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Ms Britta Flindt, with address at Schorlemerstr. 17, D-40545 Düsseldorf, Germany, for a total price of seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 7,950), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and seven thousand seven hundred euro (EUR 7,700) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Mr Hans Habl, with address at Im Bendchen 66, D-50169 Kerpen, Germany, for a total price of seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 7,950), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and seven thousand seven hundred euro (EUR 7,700) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Mr Ferdinand Classen, with address at Franzstr. 59, D-50935 Koeln, Germany, for a total price of seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 7,950), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and seven thousand seven hundred euro (EUR 7,700) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty (50) new class B shares have been subscribed by Mr Heribert Clemens, with address at Seydlitzstr. 22, D-40476 Düsseldorf, Germany, for a total price of seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 7,950), out of which two hundred fifty euro (EUR 250) have been allocated to the share capital and seven thousand seven hundred euro (EUR 7,700) have been allocated to the share premium of the Company;

- Fifty-eight point one seven six five (58.1765) new class B shares have been subscribed by Mr Parm Sandhu, with address at Augusta Str. 24, D53173 Bonn-Bad Godesberg, for a total price of eleven thousand four hundred twelve euro fifty-one cent (EUR 11,412.51), out of which two hundred ninety euro point eight eight two five cents (EUR 290.8825) have been allocated to the share capital and eleven thousand one hundred twenty-one euro point six two seven five cents (EUR 11,121.6275) have been allocated to the share premium of the Company;

All such shares have been entirely paid up so that the total sum of one hundred sixteen thousand four hundred fifty-two euro fifty-one cents (EUR 116,452.51) has been put at the disposal of the Company as was justified to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, article six, of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" Art. 6.

(a) Subscribed Capital

The subscribed capital is fixed at seven hundred forty-three thousand two hundred ninety-nine euro and point seven three two five cents (EUR 743,299.7325) represented by one hundred thirty-seven thousand one hundred eighty-two (137,182) Class A ordinary shares with a par value of five euros (EUR 5) each and by eleven thousand four hundred seventy-seven point nine four six five (11,477.9465) Class B Shares with a par value of five euros (EUR 5) each.

The authorised capital, including the subscribed share capital of seven hundred forty-three thousand two hundred ninety-nine euro and point seven three two five cents (EUR 743,299.7325) is fixed at eight hundred forty-one million five hundred forty-nine thousand, six hundred ninety-seven euros and fifty-one cents (EUR 841,549,697.51), consisting of (i) eight hundred forty million seven hundred fifty thousand eight hundred fifty-seven euros and sixteen cents (EUR 840,750,857.16) for a conversion of CPECs into one hundred sixty-eight million one hundred fifty thousand one hundred seventy-one point four three two (168,150,171.432) Class A ordinary shares with a par value of five euro (EUR 5) each; (iii) fifty thousand euros (EUR 50,000) for the issuance of ten thousand (10,000) Class A ordinary shares with a par value of five euro (EUR 5) each; and (iv) five thousand five hundred forty euro point six one seven five cents (EUR 5,540.6175) for the issuance of one thousand one hundred eight point one two three five (1,108.1235) Class B shares with a par value of five euro (EUR 5) each. During the period of five years, from the date of the publication of the amendment of these articles of association, the GP be and is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

(b) The Class A Ordinary Shares

i. Generally. All Class A ordinary shares shall be identical in all respects. All Class A ordinary shares shall share ratably in the payment of dividends and in any other distributions with respect to Class A ordinary shares which are allocated on an aggregate basis to such Class A ordinary shares. All Class A ordinary shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the GP so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A ordinary shares is reduced.

ii. Voting Rights. Each Class A ordinary share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

iii. Redemption; Convertibility. Class A ordinary shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be approved by the GP and set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

(c) The Class B Ordinary Shares

i. Generally. All Class B ordinary shares shall be identical in all respects. All Class B ordinary shares shall participate in the payment of dividends and in any other distributions with respect to Class B ordinary shares in the manner set forth herein. All Class B ordinary shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the GP so directs, be retired with the effect that the issued number of Class B ordinary shares is reduced.

ii. Voting Rights. Each Class B ordinary share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

iii. Redemption; Convertibility. Class B ordinary shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be approved by the GP and set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundacht, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vorübergehend abwesend, welche letztere Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Herr Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Gesellschaft Unity Media Management S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg Sektion unter der Nummer B 108.624, diese ihrerseits handelnd als einziger Komplementär und Manager von Unity Media S.C.A. mit Gesellschaftssitz in L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg Sektion unter der Nummer B 108.625,

gemäß eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 28 April 2008.

Ein Auszug des Protokolls dieser Sitzung wird, nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, hat den unterzeichneten Notar gebeten folgende Deklarationen festzulegen:

1) Die Aktiengesellschaft Unity Media S.C.A., vormals Westchester S.C.A., wurde gemäß Urkunde des Notars André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 10. Juni 2005 gegründet, welche Urkunde veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1145 vom 4. November 2005. Die Satzung wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde des Notars Martine SCHAEFFER vom 5. Juli 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 2 November 2007 unter Nummer 2490.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft war auf siebenhundertvierzigtausendvierhundertachtundfünfzig Euro und fünfundachtzig Cents (EUR 740.458,85) festgesetzt, aufgeteilt in einhundertsebenunddreißigtausendeinhundertzweiundachtzig (137.182) Klasse A-Stammaktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5) und zehntausendneunhundertneun Komma siebenundsiebzig (10.909,77) Klasse B-Stammaktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5) pro Aktie

3) Gemäß Artikel sechs der Satzung beträgt das genehmigte Aktienkapital, einschließlich des gezeichneten Aktienkapitals von siebenhundertvierzigtausendvierhundertachtundfünfzig Euro und fünfundachtzig Cents (EUR 740.458,85), beträgt achthunderteinundvierzig Millionen fünfhundertneunundvierzigtausendsechshundertsiebenundneunzig Euro und einundfünfzig Cent (EUR 841.549.697,51), bestehend aus (i) achthundertvierzig Millionen siebenhundertfünfzigtausendachthundertsiebenundfünfzig Euro und sechzehn Cent (EUR 840.750.857,16) zur Umwandlung von CPECs in einhundertachtundsechzig Millionen einhundertfünfzigtausendeinhunderteinundsiebzig Komma vierhundertzweiunddreißig (168.150.171,432) Klasse A-Stammaktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5); (iii) fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) zur Ausgabe von zehntausend (10.000) Klasse A-Stammaktien, und (iv) achttausenddreihunderteinundachtzig Euro und fünfzig Cent (EUR 8.381,50) zur Ausgabe von eintausend sechshundertsechundsiebzig Komma dreißig (1.676,3) Klasse B-Aktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5). Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Aktien auszustellen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) In seiner Sitzung vom 28 April 2008, hat der Verwaltungsrat beschlossen, das Gesellschaftskapital auf siebenhundertdreiundvierzigtausendzweihundertneunundneunzig Euro Komma sieben drei zwei fünf Cent (EUR 743.299,7325) zu erhöhen durch Ausgabe von fünfhundertachtundsechzig Komma eins sieben sechs fünf (568,1765) neuen Aktien der Klasse B, mit einem Nennwert von jeweils fünf Euro (EUR 5) pro Aktie, bei Erhalt einer Zahlung von jeweils fünf Euro (EUR 5) pro Aktie durch Bareinzahlung von einhundertsechzehntausendvierhundertzweiundfünfzig Euro und einundfünfzig Cent (EUR 116.452,51), wovon zweitausendachthundertvierzig Euro Komma acht acht zwei fünf Cent (EUR 2.840,8825) dem Aktienkapital und einhundertdreizehntausendsechshundertelf Euro Komma sechs zwei sieben fünf Cent (EUR 113.611,6275) dem Ausgabeaufschlag der Gesellschaft zugeteilt wurden.

Gemäß Artikel 6 der Satzung, hat der Verwaltungsrat das Vorzugsrecht der bestehenden Aktionäre in Bezug auf die neu ausgegebenen Aktien eingestellt.

Alle fünfhundertachtundsechzig Komma eins sieben sechs fünf (568,1765) neuen Aktien der Klasse B wurden wie folgt gezeichnet:

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Dejan Jovic, mit Wohnsitz in Preysingerstr. 35, D-81667 München, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.900), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und einunddreißigtausendsechshundertfünfzig Euro (EUR 31.650) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Sechzig (60) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Danyel Schoenemann, mit Wohnsitz in Tannenstr. 54, D-40476 Düsseldorf, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von neuntausendfünfhundertvierzig Euro (EUR 9.540), wovon dreihun-

dert Euro (EUR 300) dem Aktienkapital und neuntausendzweihundertvierzig Euro (EUR 9.240) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Hundert (100) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Michael Ridder, mit Wohnsitz in Angeraue 2, D-40489 Düsseldorf, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von fünfzehntausendneuhundert Euro (EUR 15.900), wovon fünfhundert Euro (EUR 500) dem Aktienkapital und fünfzehntausendvierhundert Euro (EUR 15.400) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Maik Emmerman, mit Wohnsitz in Eduard-Kandl-Str. 32, D-82211 Hersching, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von siebentausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 7.950), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und siebentausendsiebenhundert Euro (EUR 7.700) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Christopher Winfrey, mit Wohnsitz in Anna-Schneider-Steig 5, D-50678 Koeln, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von siebentausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 7.950), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und siebentausendsiebenhundert Euro (EUR 7.700) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Frau Britta Flindt, mit Wohnsitz in Schorlemerstr. 17, D-40545 Düsseldorf, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von siebentausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 7.950), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und siebentausendsiebenhundert Euro (EUR 7.700) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Hans Habl, mit Wohnsitz in Im Bendchen 66, D-50169 Kerpen, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von siebentausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 7.950), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und siebentausendsiebenhundert Euro (EUR 7.700) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Ferdinand Classen, mit Wohnsitz in Franzstr. 59, D-50935 Koeln, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von siebentausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 7.950), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und siebentausendsiebenhundert Euro (EUR 7.700) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Fünfzig (50) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Heribert Clemens, mit Wohnsitz in Seydlitzstr. 22, D-40476 Düsseldorf, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von siebentausendneuhundertfünfzig Euro (EUR 7.950), wovon zweihundertfünfzig Euro (EUR 250) dem Aktienkapital und siebentausendsiebenhundert Euro (EUR 7.700) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

- Achtundfünfzig Komma eins sieben sechs fünf (58,1765) neue Aktien der Klasse B durch Herrn Parm Sandhu, mit Wohnsitz in Augusta Str24, D-53173 Bonn-Bad Godesberg, Deutschland, zu einem Gesamtpreis von elftausendvierhundertzwölf Euro und einundfünfzig Cent (EUR 11.412,51), wovon zweihundertneunzig Euro Komma acht acht zwei fünf Cent (EUR 290,8825) dem Aktienkapital und elftausendeinhunderteinundzwanzig Euro Komma sechs zwei sieben fünf Cent (EUR 11.121,6275) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden;

Alle diese Aktien wurden vollständig eingezahlt, so dass die Gesamtsumme von einhundertsechzehntausendvierhundertzweiundfünfzig Euro einundfünfzig Cent (EUR 116.452,51) zur freien Verfügung der Gesellschaft stehen, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Folglich der Kapitalerhöhung ist Artikel 6 der Satzung abgeändert und lautet in Zukunft wie folgt:

" Art. 6.

a) Gezeichnetes Aktienkapital

Das gezeichnete Aktienkapital beträgt siebenhundertdreieundvierzigtausendzweihundertneunundneunzig Euro Komma siebendreizehneundfünf Cent (EUR 743.299,7325) und ist in einhundertsiebenunddreißigttausendeinhundertzweiundachtzig (137.182) Klasse A-Stammaktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5) und elftausendvierhundertsiebenund-siebzig Komma neun vier sechs fünf (11.477,9465) Klasse B-Stammaktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5) aufgeteilt.

Das genehmigte Aktienkapital, einschließlich des gezeichneten Aktienkapitals von siebenhundertdreieundvierzigtausendzweihundertneunundneunzig Euro Komma siebendreizehneundfünf Cent (EUR 743.299,7325), beträgt achthunderteinundvierzig Millionen fünfhundertneunundvierzigtausendsechshundertsiebenundneunzig Euro und einundfünfzig Cent (EUR 841.549.697,51), bestehend aus (i) achthundertvierzig Millionen siebenhundertfünfzigtausendachthundertsiebenundfünfzig Euro und sechzehn Cent (EUR 840.750.857,16) zur Umwandlung von CPECs in einhundertachtundsechzig Millionen einhundertfünfzigtausendeinhunderteinundsiebzig Komma vierhundertzweiunddreißig (168.150.171,432) Klasse A-Stammaktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5); (iii) fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) zur Ausgabe von zehntausend (10.000) Klasse A-Stammaktien, und (iv) fünftausendfünfhundertvierzig Euro Komma sechs eins sieben fünf Cent (EUR 5.540,6175) zur Ausgabe von eintausendeinhundertacht Komma eins zwei drei fünf (1.108,1235) Klasse B-Aktien mit einem Nennwert von je fünf Euro (EUR 5). Während eines Zeitraums von fünf Jahren ab der Veröffentlichung dieser Satzungsänderung, ist die GP hiermit zur Ausgabe von Aktien und zur Erteilung von Optionen zur Zeichnung von Aktien berechtigt, an solche Personen und zu solchen Bedingungen wie sie dies für geeignet hält (Die GP ist in diesem

Zusammenhang insbesondere dazu berechtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den bestehenden Aktionären Vorrangsrechte in Bezug auf die Zeichnung der ausgegebenen Aktien einzuräumen).

Das gezeichnete und das genehmigte Kapital der Gesellschaft kann durch einen entsprechend den Erfordernissen für Satzungsänderungen angenommenen Beschluss der Aktionärshauptversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

(b) Die Klasse A-Stammaktien

i. Allgemein. Alle Klasse A-Stammaktien sind in jeder Hinsicht identisch. Alle Klasse A-Stammaktien haben anteilmäßig an der Zahlung von Dividenden und jedweden sonstigen Ausschüttungen in Bezug auf Klasse A-Stammaktien teil, die diesen Klasse A-Stammaktien als Gesamtbetrag zugeteilt werden. Alle seitens der Gesellschaft gekauften oder anderweitig erworbenen Klasse A-Stammaktien sind auf Anweisung der GP zurückzuziehen, mit der Folge, dass die ausgegebene Anzahl an Klasse A-Stammaktien verringert wird.

ii. Stimmrechte. Jede Klasse A-Stammaktie berechtigt ihren Inhaber zur Abgabe einer Stimme im Hinblick auf sämtliche Angelegenheiten, über die die Aktionäre zur Abstimmung berechtigt sind.

iii Rückkauf; Umwandelbarkeit. Klasse A-Stammaktien unterliegen nicht dem Tilgungsverbot (es sei denn, dies wird von Zeit zu Zeit von der GP genehmigt und in einer gesonderten Vereinbarung dargelegt) und können in keine anderen Anteile umgewandelt werden.

c) Die Klasse B-Stammaktien

i. Allgemein. Alle Klasse B-Stammaktien sind in jeder Hinsicht identisch. Alle Klasse B-Stammaktien haben an der Zahlung von Dividenden und jedweden sonstigen Ausschüttungen in Bezug auf Klasse B-Stammaktien in der hierin beschriebenen Art und Weise teil. Alle seitens der Gesellschaft gekauften oder anderweitig erworbenen Klasse B-Stammaktien sind auf Anweisung der GP zurückzuziehen, mit der Folge, dass die ausgegebene Anzahl an Klasse B-Stammaktien verringert wird.

ii. Stimmrechte. Jede Klasse B-Stammaktie berechtigt ihren Inhaber zur Abgabe einer Stimme im Hinblick auf sämtliche Angelegenheiten, über die die Aktionäre zur Abstimmung berechtigt sind.

iii. Rückkauf; Umwandelbarkeit. Klasse B-Stammaktien unterliegen nicht dem Tilgungsverbot (es sei denn, dies wird von Zeit zu Zeit von der GP genehmigt und in einer gesonderten Vereinbarung dargelegt) und können in keine anderen Anteile umgewandelt werden."

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage des Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage des gleichen Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die englische Fassung massgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Opitz et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2008, LAC/2008/18712. — Reçu cinq cent quatre-vingt-deux euros vingt-six cents. Eur0,50% = 582,26.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065913/5770/302.

(080073739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.487.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008066338/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04453. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 119.271.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008066335/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

Nabeul International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 77.210.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008066333/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04439. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

CVI GVF Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.810.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008066329/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.